

Feu vert pour la version remaniée de Good Living à Bruxelles



La deuxième version amendée par la secrétaire d'État bruxelloise à l'Urbanisme Ans Persoons (Vooruit.Brussels) a reçu un premier feu vert du gouvernement. ©BELGA

[PAULINE DEGLUME](#)

14 décembre 2023 16:51

Le gouvernement bruxellois a adopté ce jeudi la deuxième version de la réforme du règlement régional d'urbanisme. Certains objectifs ont été revus à la baisse par le PS.

Nouvelle étape importante pour la **réforme du règlement régional d'urbanisme (RRU)** qui vient d'être à nouveau approuvé par le gouvernement bruxellois ce jeudi. Ce texte désormais connu sous l'appellation "**Good Living**" avait été soumis à une nuée de critiques lors de l'enquête publique qui s'est déroulée au début de l'année 2023.

La deuxième version amendée par la [secrétaire d'État bruxelloise à l'Urbanisme Ans Persoons](#) (Vooruit.Brussels) a reçu **un premier feu vert**

du gouvernement qui vise encore une adoption définitive avant la fin de la législature.

Cette réforme est loin d'être anodine étant donné que le RRU contient **toutes les règles relatives aux caractéristiques des constructions, aux normes d'habitabilité des logements ainsi qu'à l'espace public**. Par exemple, c'est le RRU qui fixe la taille minimale des trottoirs, l'emprise au sol des constructions, la hauteur des bâtiments, la taille minimale des logements, etc.

"Grâce à ce texte, nous offrons aujourd'hui à **Bruxelles un espace public plus qualitatif**, plus d'arbres dans le paysage urbain, des rénovations et développements de qualité, des logements abordables et de larges trottoirs et pistes cyclables. Good Living améliorera la qualité de vie de tous les Bruxellois et permettra la transformation de la ville face aux enjeux actuels et futurs", déclare Ans Persoons.

Elle précise qu'**un large processus participatif** a été mené ces derniers mois, notamment avec les 19 communes, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, la Commission royale des Monuments et Sites (CRMS).

Good Living entendait limiter à maximum 50% l'emprise de la voiture, réservant tout le reste de la voirie aux modes actifs et autres fonctions. Mais ce seuil chiffré n'a pas survécu dans la mouture actuelle.

Et d'ajouter que les ambitions du RRU restent aussi élevées que dans la version initiale malgré les changements opérés, avec **une attention accrue pour l'isolation et la circularité, des espaces publics plus verts**, des projets de construction plus qualitatifs et **la rénovation comme nouvelle norme en lieu et place de la démolition qui devient l'exception**.

Mesures phares à la trappe

Quelques modifications sont données en exemple par le cabinet Persoons. Cette seconde version de Good Living fait davantage **la distinction entre le logement ordinaire et le coliving** afin d'éviter la "prolifération" de ce mode d'habitation collective. L'exigence d'avoir de la lumière naturelle dans les cages d'escalier des immeubles collectifs est supprimée tandis que **la surface minimale des terrasses obligatoires dans les nouveaux logements a été réduite**.

Mais ce sont également des règles fortes présentes dans la première mouture du RRU qui sont passées à la trappe, vraisemblablement **sous pression du PS**, selon diverses sources de plusieurs formations politiques. Ainsi, **le stationnement en épi** et perpendiculaire à la voirie aurait normalement

dû être interdit, mais il sera **finalement maintenu "s'il est possible de le faire en toute sécurité"**. Un chiffre avait également marqué les esprits : **Good Living entendait limiter à maximum 50% l'emprise de la voiture**, réservant tout le reste de la voirie aux modes actifs et autres fonctions. **Mais ce seuil chiffré n'a pas survécu dans la mouture actuelle.**